

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

commune de St Saturnin

MISE EN CONFORMITÉ DE CAPTAGE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2018-333 - 0002 du 29 novembre 2018, le projet de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de St Saturnin dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de St Saturnin, est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection du captage de St Saturnin et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de St Saturnin du lundi 17 décembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de St Saturnin.

M. Gérard PONS, ingénieur divisionnaire des travaux ruraux retraité, est désigné commissaire enquêteur.

Il siègera et recevra en personne, les observations du public à la mairie de St Saturnin le :

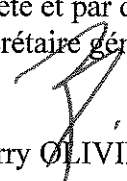
- lundi 17 décembre 2018 de 9 h à 12 h
- lundi 7 janvier 2019 de 14 h à 17 h
- vendredi 18 janvier 2019 de 14 h à 17 h

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable à la mairie de St Saturnin aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de St Saturnin - à l'attention de M. Gérard PONS, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de la commune de St Saturnin ;
 - soit présentées au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie précitée.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de St Saturnin ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général,


Thierry OLIVIER